



## CONSEILS POUR LA RÉALISATION D'UN BRANCHEMENT EN PARTIE PRIVATIVE

### **Vous souhaitez obtenir le raccordement de votre habitation au réseau de la SCICAE ?**

Vous trouverez ci-dessous une liste des conditions techniques à respecter suivant le type de raccordement demandé.

#### **Les travaux suivants seront éventuellement à réaliser par vos soins :**

- Pose du coffret de sectionnement en limite de propriété.
  - *Veillez à respecter la hauteur du sol fini.*
  - *Prévoir 2 gaines de type janolène d'un Ø 90 mm pour le passage des câbles*
- Encastrement du coffret de sectionnement dans la façade.
- Fourniture et pose de la partie secondaire : Câble de liaison entre le coffret de sectionnement et le compteur placé dans votre logement dans une gaine de type janolène de diamètre 90 mm.
  - Câble de type RO2V 2 X 25 mm<sup>2</sup> Cuivre ou 4 X 25 mm<sup>2</sup> Cuivre

*Note : En cas d'évolution de votre installation nécessitant le changement du câble par une section supérieure (Remplacement du câble RO2V 2 x 25 mm<sup>2</sup> par un câble 4x25 mm<sup>2</sup>), cette opération sera à votre charge.*

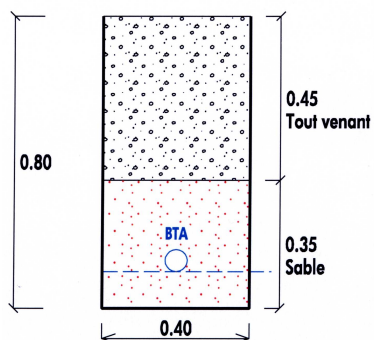
- Fourniture et pose d'un câble de téléreport entre le coffret de sectionnement et le compteur.
  - Câble de type 4 X 16/10° armé.

*Note : La fouille sur votre propriété devra avoir une profondeur minimale de 80 cm. Un grillage rouge sera installé pour prévenir de la présence d'un câble. La gaine de Ø 90 devra être posée afin de permettre la dépose du câble existant et la pose d'un nouveau câble en cas de panne. En cas d'impossibilité les travaux de terrassement seront à votre charge.*

- La partie secondaire de votre branchement est supérieure à 30 m, le disjoncteur sera posé dans un second coffret placé par vos soins au dos du coffret de sectionnement. La liaison entre le disjoncteur et votre habitation ne fait alors plus partie du branchement. Nous vous conseillons alors de prévoir la pose d'un second disjoncteur dans votre logement.
- Pose du coffret de sectionnement et du coffret de compteur + disjoncteur en limite de propriété.
  - *Prévoir 2 gaines de type janolène d'un Ø 90 mm pour le passage des câbles*

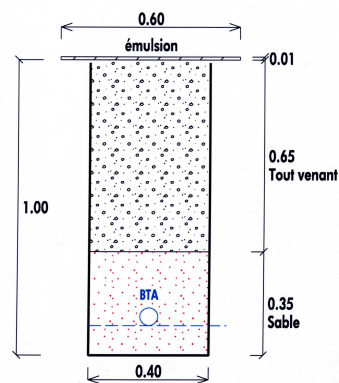
Afin d'optimiser les coûts des travaux, vous pourrez opter pour réaliser par vos soins ou faire réaliser les travaux situés sur le domaine public suivant les croquis ci dessous :

Réalisation de la tranchée en  
domaine public sur l'accotement.



Croquis 1

Réalisation de la tranchée en  
domaine public en traversée de voirie :  
Tranchée sous chaussée



Croquis 2

- Réalisation d'une surlargeur.

Suivant l'emplacement de la surlargeur à réaliser, voir la coupe :

- Croquis 1 : Tranchée sous accotement
- Croquis 2 : Tranchée sous chaussée

La réalisation de l'ensemble de ces travaux engage votre responsabilité sur les conséquences à courts et longs termes. Nous ne pouvons que vous conseiller d'y apporter une attention toute particulière.

Afin de coordonner les travaux, veuillez prévenir votre agence d'exploitation dès la réalisation des tâches vous incombant.

**Soucieux de la qualité et de la sécurité au quotidien, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.**

**Pour l'établissement d'un devis, veuillez contacter le Centre d'Exploitation dont vous dépendez :**

JUSSEY : ☎ 03.84.68.06.14

RAY : ☎ 03.84.78.40.45

Le Responsable d'exploitation.